

# AIDE

# EDUCATIVE BUDGETAIRE

## ORIGINE ET CONTEXTE DE L'ACTION

- Les demandes systématiques et régulières d'aides financières mettant en évidence la non-connaissance des règles élémentaires de gestion d'un budget.  
(cette demande systématique peut engendrer une situation de dépendance liée aux aides et secours).
- Les demandes volontaires liées aux aides et secours, de la part des familles ou des personnes seules, pour être aidées dans le cadre d'une Aide Educative Budgétaire.
- Les situations de surendettement de certaines personnes.

## POURQUOI L'AIDE EDUCATIVE BUDGETAIRE ?

C'est une action qui s'inscrit dans un schéma préventif ou curatif et qui permet un accompagnement par une aide technique dans la gestion budgétaire de la personne ou de la famille.

C'est une action éducative qui a pour but d'amener la famille vers une capacité à se prendre en charge sur un plan budgétaire.

Cette action permet d'appréhender le contexte social (santé, budget, enfants, vie sociale...), de mieux comprendre les difficultés et de déterminer ainsi les objectifs d'interventions.

Cette action n'a pas pour prétention d'arrêter toutes demandes d'aides financières, mais de faire prendre conscience que ces aides ne sont pas une fin en soi.

## LES INTERVENANTS DE L'UDAF

Conseillères en Economie Sociale et Familiale

## LES PRESCRIPTEURS

- Service Social d'Entreprises
- Service social d'administrations

## LES BENEFICIAIRES

- Groupe familial
- adultes

## LES MODALITES

Les usagers sont repérés par le travailleur social.

- Une première rencontre a lieu avec la Conseillère E.S.F, le travailleur social et l'USAGER.
- Un premier rendez-vous est pris avec la Conseillère et l'USAGER.
- Retour vers le travailleur social pour un bilan qui déterminera le suivi ou non de l'action.
- Bilan en fin d'action avec le partenaire.

## LIEUX D'INTERVENTION

- Service Social entreprises ou administrations
- Lieu de vie des bénéficiaires de l'A.E.B.
- UDAF 87

# PROCESSUS A.E.B.

## DEROULEMENT

## DE L'ACTION

### 1/ LE PREMIER ENTRETIEN :

- Cet entretien a pour but de **déterminer** avec la personne les **différentes possibilités d'intervention** en précisant les objectifs de l'action.
- **Evaluer la pertinence** du suivi Aide Educative Budgétaire.
- **Etat des lieux** sur la situation financière.
- Importance **d'établir son budget**.
- **Découvrir le contexte social** (budget, enfants, vie sociale, santé...).
- **Projet de la personne** et notion de contrat (contrat écrit et signé par la personne et le conseiller éducatif budgétaire).

### 2/ LES ENTRETIENS SUIVANTS :

C'est à partir de là qu'une relation de confiance va pouvoir s'instaurer. D'autant plus qu'aujourd'hui encore, il s'avère difficile d'aborder ce thème si confidentiel et personnel.

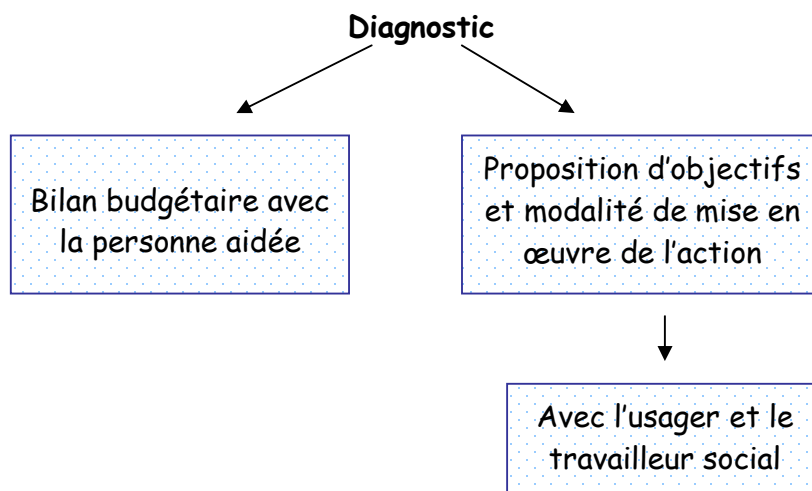
Il convient de réunir les conditions optimales d'accueil, qui sont :

- La considération de la personne dans son intégrité
- La compréhension de ses préoccupations
- La confidentialité
- L'explication du motif de l'orientation vers un accompagnement

Le contexte social de la famille (santé, emploi, budget, éducation des enfants, vie sociale et culturelle...) doit être pris en compte pour apporter les réponses les plus adaptées.

C'est au cours de cette période que l'on va mieux comprendre, appréhender les préoccupations, analyser les motivations et le mode de fonctionnement de la famille...

### 3/ DIAGNOSTIC



### 4/ LE SUIVI ( au regard des objectifs d'intervention )

- faire prendre conscience au ménage de son budget
- repérer les charges compressibles et incompressibles
- rationaliser le budget (mensualisation, prévisions des dépenses...)
- orienter, accompagner dans les démarches administratives (CAF, OPHLM, assurance, Banque de France, Trésorerie, mutuelle, organismes de crédits)
- informer
- aider à apurer les dettes (constitution de dossiers de surendettement, plan d'apurement, divers...)
- établir un montage financier
- repérer le fonctionnement des ménages par rapport à l'argent
- favoriser leur expression et la valorisation des potentiels de la famille

Dans le cadre du partenariat, il est nécessaire d'organiser des concertations avec le travailleur social de secteur ou le référent intervenant dans la famille afin de coordonner les pratiques et de profiter de la complémentarité de chacun. C'est pourquoi, il s'avère intéressant dans certaines situations de faire des rencontres (famille, conseiller éducatif budgétaire, assistant social de secteur et autres référents ou partenaires).

Il y a aussi lieu de distinguer deux types de situations :

- Situation pour lesquelles le problème à traiter est exclusivement budgétaire et financier.
- Situation à multi-problèmes nécessitant des traitements diversifiés.

Selon la situation, le suivi ne nécessitera pas le même nombre d'heures d'intervention.

## 5/ EN RESUME

Bilan budgétaire	Diagnostic	Suivi	Evaluation de l'action	Propositions
Famille et conseillère ESF	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ famille</li> <li>⇒ travailleur social référent</li> <li>⇒ CESF</li> </ul>	Famille CESF	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Famille</li> <li>⇒ Travailleur social référent</li> <li>⇒ CESF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- arrêt de l'intervention</li> <li>- prolongation</li> </ul>

## 6/ BILAN DES ACTIONS avec les prescripteurs et l'UDAF

**RESULTATS :**

- Combien de personnes ont réellement été concernées par l'action ?
- Combien ont abandonné au cours de l'action ?
- Et combien ont suivi l'action jusqu'à son terme ?

**Au terme de l'action :**

- Combien de personnes ont décidé de prendre en charge leur budget et sont autonomes ?
- Combien sont conscientes de leurs difficultés mais ne se sentent pas capables de prendre en charge leur budget et ont souhaité un soutien complémentaire ?
- Combien de personnes n'ont pas souhaité prendre en compte les remarques du Conseiller éducatif budgétaire et n'ont pas changé leurs habitudes budgétaires ?

Enfin, il s'agit de faire une évaluation plus fine des incidences de cette action sur la gestion des budgets et sur la vie de famille.

- Les personnes qui ont participé à cette action ont-elles toujours recours aux aides, et de quelle manière ? Existe-t-il toujours une dépendance, un recours systématique ou est-ce plus ponctuelle, en cas d'urgence ?
- Les personnes qui ont décidé de prendre en main leur budget ont-elles trouvé une certaine tranquillité d'esprit, sont-elles un peu plus libérées de toutes ces préoccupations budgétaires pour se consacrer à leur insertion qui nécessite une entière disponibilité ?
- Outre le fait de mieux vivre le présent, ont-elles pu mieux penser à l'avenir et à la réalisation de projets ou bien de pouvoir plus facilement réagir à l'imprévu ou aux périodes plus difficiles ? ....

